



Vitry-le-François

Le 06 mars 2019

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 03 AVRIL 2018 A 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Il est procédé, au début de la séance du Conseil Municipal à la présentation :

- du Conseil des Enfants et de ses membres élus. Ces derniers exposent le bilan de leurs actions, et font part de leurs différentes demandes et projets pour l'année à venir.
- du projet de construction sur le site d'un centre de soins études. M. Vincent BEAUGRAND, Directeur général de la Fondation Santé des Etudiants de France expose le projet.
Des questions lui sont posées et des échanges ont lieu à ce sujet.

Puis une minute de silence est observée en hommage au gendarme BELTRAME victime de l'attentat à Carcassonne, ainsi qu'à sa famille.

Il est ensuite procédé à l'appel.

LE CONSEIL,

DESIGNE Monsieur Pierre REMY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON (jusqu'à 21H40), M. BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, M. TINDILLIERE, Mme JACQUEMOT, M. MIRAN, Mme SERRE M. TESTA, Mme LEPAGE, Mme COLSON, Mme COMPAGNON, M. GONTHIER, Mme GUERIN, M. ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY (jusqu'à 21H55), M. REMY, M. AIME, Mme BERTRAND, M. BIARD, Mme ALIPS, M. HARLE, Mme POINCEAUX, M. BENETON.

Absents excusés : Mme REOLON, MM. DEMANGE, DUCHENE.

Absente : Mme RIGAL.

Avaient donné pouvoir :

- Mme REOLON donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- M. DEMANGE donne pouvoir à Mme VEGA ;
- M. DUCHENE donne pouvoir à M. BIARD.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Municipal pour chaque délibération.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal,
PREND CONNAISSANCE du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Bilan d'activités de la Police Municipale 2017

Mme COMPAGNON demande où se trouve le système de vidéo sur La Fauvarge ? Et qu'en est-il de la vitesse avenue de Toulouse ? Un radar a été demandé depuis plus de 6 ans.

M. BURCKEL répond que la police municipale va être dotée d'un radar qui sera mis en place en fonction des demandes.

Mme COMPAGNON : et la vidéoprotection sur la Fauvarge ?

M. BURCKEL répond que le système est déployé au fur et à mesure, en fonction des priorités et des moyens financiers. 2 caméras ont été ajoutées aujourd'hui et d'autres le seront ensuite.

M. le Maire souligne qu'il n'y a que les procès qui marchent.

M. BIARD ajoute que sans aller jusqu'au radar, il y a des mesures matérielles coercitives qui existaient et fonctionnaient comme le stationnement bilatéral avec son effet chicane.

M. le Maire répond que c'est ce qu'on appelle la théorie du « bordel » organisé. C'est mécanique. Il y a deux ans vous vous plaignez qu'il y avait trop de contraventions, maintenant il n'y en a pas assez mais ce n'est pas dit.

M. HARLE souligne que l'aire d'accueil est fermée depuis septembre 2015 mais qu'en est-il ? C'est un investissement important d'environ 1 M€.

Ensuite la vidéo-verbalisation : est-ce le revirement idéologique qui fait passer à la vidéo-surveillance, le côté liberticide qui, selon vos propos M. le Maire, ce n'est pas bien ?

Allez dire aux vitryats que les caméras vont avoir un effet répressif. Pourquoi que le centre-ville et pas le territoire ?

Et le déménagement des bureaux de la Police Municipale qu'en est-il ?

M. BURCKEL répond que s'agissant de l'aire d'accueil nous étions dans l'attente des rapports d'expertise pour pouvoir engager les travaux.

Elle est actuellement fermée et occupée illégalement et les travaux vont être réalisés afin qu'elle puisse réouvrir.

M. le Maire précise que c'est une compétence devenue communautaire de droit. Cela sera géré par une délégation de service public.

Les villes aux alentours comme SAINT DIZIER, CHALONS ont eu les mêmes soucis.

M. HARLE ajoute que cela éviterait les stationnements au gymnase Jean Bernard ou sur MAROLLES ou LOISY.

M. le Maire précise que ce ne sont pas les mêmes familles. Ce sont des sédentaires qui sont connus qui ont saccagé l'aire. Nous allons avoir une nouvelle aire dans le cadre d'une délégation de service public. Il souligne que ST DIZIER en est à son 5^{ème} délégataire.

M. HARLE dit que pourtant tout se passait bien à VITRY !

M. BURCKEL répond que durant 2 années cela s'est bien passé.

L'aire sera reconstruite. Elle est occupée de manière illicite. On constate que c'est un sujet difficile à traiter.

S'agissant de la verbalisation on priorise le centre-ville car il y a plus d'objets de convoitise, des commerces et nous n'avons qu'un agent aux commandes de la vidéo-protection. Il faut être pragmatique.

Concernant le déménagement de la Police Municipale elle va intégrer cet été comme c'était prévu l'espace Mendés France.

M. HARLE demande quel est lien avec les commerces et la vidéo-verbalisation ?

M. le Maire répond la vidéo utilisée peut être activée de diverses manières comme sur des passages au feu rouge par exemple.

M. BURCKEL dit que c'est au centre-ville qu'il y a le plus de caméras.

M. HARLE dit que ce n'est pas forcément au centre-ville qu'il y a le plus d'incivilités.

Il est plus facile de verbaliser pour le non port de ceinture que de verbaliser des personnes qui occupent illégalement un territoire public.

M. le Maire souligne que le débat n'a pas montré beaucoup de sérénité, de soutien d'enthousiasme auprès de sa police dont les chiffres sont bons. Ce qu'il faut constater c'est que notre police est dans son rôle de proximité : constat à domicile, conciliation, temps de présence sur les événements, près des établissements scolaires, de nouveaux équipements, des caméras renouvelées. C'est l'effort de la Ville pour sa police municipale.

M. BURCKEL ajoute que l'on n'a pas attendu les chiffres sur la verbalisation pour verbaliser pour le non port de la ceinture.

M. BIARD suggère que l'on pourrait, dans le cadre des permis de construire, demander à la population de participer à un plan particulier de circulation aux abords de certains établissements. D'ailleurs si on l'impose, on aurait probablement une collaboration. Cela éviterait peut-être que l'on retrouve des camions à certains endroits et qui endommagent les voiries et les trottoirs.

M. HARLE souligne qu'il ne remet nullement en cause les moyens alloués à la Police Municipale. Ce qu'il dénonce c'est qu'on est en train de déshumaniser avec cette dématérialisation. Une prévention sur le terrain est sûrement plus efficace.

M. le Maire ajoute que toutes les séquences sont impossibles à visionner compte tenu du peu de moyens humains et de matériels que nous avons, mais pourquoi se priver et puis cela peut être utile au moment venu. Notre police assure déjà un service de proximité.

➤ Par 29 avis favorables et 3 avis contraires (MM. HARLE, BIARD, DUCHENE (pouvoir)) :

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE, du bilan d'activités de la Police Municipale pour l'année 2017.

Déploiement du réseau de fibre optique - Implantation d'un nœud de raccordement optique - Convention de servitude

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de servitude à conclure avec la société LOSANGE ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Budget primitif 2018

M. le Maire expose les grandes lignes du Budget municipal pour l'année 2018 et apporte des précisions sur les différentes opérations en matière de fonctionnement et d'investissement.

M. BIARD rappelle que M. le Maire a dit que l'équilibre du budget était sincère.

Le budget tel que présenté est la capacité affichée de tenir nos engagements, de maintenir les grands ratios, mais aussi dans cette période d'incertitude est d'anticiper les risques à venir. C'est le retour à une certaine forme d'endettement.

Et ce n'est pas un bon signe : nous étions engagés depuis près de 15 ans dans une démarche vertueuse qui est écornée et pour la première fois nous avons inversé la tendance. Nous empruntons plus que nous ne remboursions.

Cela signifie qu'en absence de fonds de roulement plus affirmé nous devrions avoir recours à une ligne de crédit à activer plus souvent.

Dans ce budget, nous retrouvons un copier-coller de délibération sur les aspects culture... sauf pour le volet des investissements car nous ajoutons de nouveaux investissements que nous critiquons pour la plupart.

C'est une situation fragile et il faut s'attendre à ce qu'une partie des recettes soit demain modifiée. Ce budget ne tient pas compte aussi de cet aspect car on aurait pu démontrer une capacité à prélever nos investissements futurs.

A défaut d'être rentable notre production doit être efficace, oui je ne suis pas ennemi à tout prix de la dépense, oui à une dépense opportune quand elle permet de produire un service de qualité et de nature à modifier en les améliorant les conditions de vie de nos citoyens par des réponses appropriées ciblées sur la partie de notre communauté qui en a le plus besoin.

Ce qui manque dans cette mandature, ce sont des objectifs ; donc on ne peut pas mesurer. Ce n'est pas la culture de la dépense publique.

Dans ce budget si une analyse de la valeur des services et des organisations était ciblée l'argent serait dépensé dans les différents dispositifs de demain ; au lieu de cela on voit que les critères sociaux se détériorent. La preuve en est que nous ne sommes pas à l'écoute de nos concitoyens et de leurs difficultés.

Dans les différents dispositifs mis en œuvre il manque des résultats et l'on constate que les prestataires des dispositifs profitent plus que les ayants droits.

Il y a un problème avec les priorités. Que savons-nous des idées que se font les vitryats des priorités ?

Ce pourquoi on va utiliser ce budget ?

Nos compatriotes n'aiment pas être devant le fait accompli.

Ce n'est pas seulement un exercice comptable mais une production de services qui doit porter du résultat auprès de la population.

M. le Maire répond que s'agissant de l'endettement, nous restons sur cette ligne en conservant une réserve. Nous avons fait le choix de ne pas freiner les investissements.

Il est vrai qu'on annonce une augmentation de l'emprunt mais nous en avons la possibilité puisque les taux sont assez bas. Et si on regarde les ratios ils sont intéressants.

Nous avons le constat de moyennes qui correspondent à une réalité sur les dépenses de personnel notamment.

L'effort est fait.

Il y a une maîtrise du budget avec des choix qui ont été faits mais chacun a les siens.

M. le Maire remercie pour cette analyse et cette contribution attendues et entendues.

M. HARLE souligne que les amendes de police sont en augmentation. C'est une dérive répressive et que les subventions aux associations sont en baisse alors que la vie associative est lien social important.

M. le Maire dit que c'est plutôt une dérive laxiste que répressive.

Il invite M. HARLE à voir avec M. BURCKEL pour obtenir des explications sur les amendes. S'agissant des subventions, les crédits sont maintenus, la baisse correspond à l'aide apportée au CCAS, ceci étant à leur demande et en cohérence avec la loi, puisqu'il y a eu le transfert du DRE (Dispositif de réussite éducative) à la Communauté de Communes.

➤ Par 25 avis favorables et 7 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE, Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

ARRETE à la somme de 23.491.453,00 € tant en recettes qu'en dépenses toutes sections confondues, le budget primitif 2018.

Produit des contributions directes 2018 - Vote des taux

➤ Par 30 avis favorables et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

FIXE, les taux d'imposition pour 2018 à :

- pour la taxe d'habitation 21,96 % ;
- pour la taxe foncière (bâti) 23,59 % ;
- pour la taxe foncière (non bâti) 22,56 %.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2018.

Droit d'occupation du domaine public - Tarifs des terrasses

M. BENETON demande la gratuité des terrasses.

Mme LEPAGE souligne qu'elle a l'occasion d'aller en ville et a découvert un certain nombre de terrasses occupées place d'Armes et les Halles.

➤ Par 30 avis favorables et 2 avis contraires (Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

FIXE pour la saison 2018 les tarifs des terrasses selon les modalités présentées ci-dessous ;

- terrasses ouvertes installées moins de 6 mois : 10,00 € par mètre-carré et par an ;
- terrasses ouvertes permanentes : 20,00 € par mètre-carré et par an ;
- terrasses fermées permanentes : 42,00 € par mètre-carré et par an.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites à notre budget 2018.

Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au parc omnisports GHILONI
Financement

M. LALOUETTE apporte des précisions suite à certaines polémiques sur la toxicité et les risques écologiques encourus par rapport à ce gazon. Il fait lecture d'une note à ce sujet.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un terrain synthétique avec un granulats naturel. Il ajoute que c'est une opération qui sera inscrite au prochain budget. On prépare les dossiers pour solliciter les subventions

M. BENETON souligne que 600.000,00 € est une somme importante. Il aurait été plus utile de faire venir 5 ou 6 entreprises et cela aurait permis la création d'une vingtaine d'emplois. Ces 600.000,00 € pourraient aider ces entreprises à s'installer.

Il signale qu'en novembre 2017, il y avait 1406 chômeurs toutes catégories confondues et janvier 2018 nous étions à 1620 chômeurs. C'est dramatique.

Mme COMPAGNON dit que VITRY ne mérite pas son terrain synthétique, eu égard à l'incident qui s'est produit hier soir au match VITRY/CHALONS.

M. LALOUETTE répond que cet incident est regrettable mais que le club vitryat ne semble pas responsable.

Ces 600.000,00 € sont justifiés. C'est un terrain attendu par des centaines de jeunes et qui va pouvoir être utilisé pour différentes activités sportives. Il faut savoir aussi que durant une quinzaine années nous aurons très peu d'entretien.

Ces attaques sont inadmissibles.

M. BENETON oppose un chiffre à M. LALOUETTE : 1620 chômeurs.

M. HARLE ajoute un terrain synthétique pourquoi pas, mais reste à voir la pérennité de l'installation ?

Quid du motoball qui mériterait le même égard quant à la réhabilitation de son terrain ?

M. le Maire riposte : vous ne votez pas le budget mais vous proposez des dépenses.

Il rappelle que le terrain est situé sur la commune de BLACY en Zone rouge PPRI (inondations) ce qui veut dire inconstructible. C'est une zone protégée. Dans ce cadre on ne peut pas faire n'importe quoi.

➤ Par 29 avis favorables, 2 avis contraires (Mme POINCEAUX, M. BENETON) et 1 abstention (M. HARLE) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet présenté et son plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les différents partenaires susceptibles d'accompagner l'opération, aux taux les plus élevés possibles ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits, en dépenses et en recettes, aux budgets correspondants.

Comité technique fixant le nombre de représentants du personnel et de représentants des élus - Recueil de l'avis du collègue employeur

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

FIXE à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel à ce comité et dire que le nombre de membres suppléants sera égal à celui des titulaires ;

FIXE à quatre le nombre de représentants titulaires de notre Collectivité à ce comité et dire que le nombre de membres suppléants sera égal à celui des titulaires ;

DIT que Monsieur le Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS est investi du pouvoir de nomination des représentants de la collectivité ;

DECIDE du recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de notre Collectivité.

Reprise de voirie dans le domaine public communal - Quartier du Grand Parc

M. BIARD revient sur la délibération précédente du 10 février concernant cette voirie du Grand Parc et observe que cela ne correspond pas au contenu exécutoire et à notre volonté de favoriser l'accès social à la propriété.

La logique aurait été que ce foncier revienne à la collectivité pour que nous menions nous mêmes un projet de lotissement communal avec un budget annexe.

Nous ne pouvons donc pas souscrire à ce procédé.

M. le Maire répond qu'il en prend acte.

M. BIARD ajoute que nous n'avons pas le droit de construire sous cette forme.

Si ce n'est pas de l'accès à la propriété cela ne marchera jamais.

M. le Maire répond que l'on vérifiera cette délibération.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DECLARE ouverte à la circulation publique la rue Emile ZOLA, située dans le quartier du Grand Parc ;

ADOpte le principe du classement de cette voie et de ses accessoires dans le domaine public communal ;

MET A JOUR en conséquence, les tableaux vert et jaune recensant les voies communales ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Cession d'un terrain 10 ruelle du Bac à VITRY-LE-FRANÇOIS

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section AE 1345 et 1382 à Monsieur BAYER Jean-Claude et Madame BENONY Marie-Louise, demeurant 1 Chemin des Marvis à VITRY-LE-FRANÇOIS, pour une superficie de 550 m² ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maître LEPAGE, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

DIT que la recette ainsi engendrée sera imputée au budget correspondant.

Une place au soleil 2018 - Vitry Plage - Encarts publicitaires

M. BIARD souligne que lorsque ces encarts publicitaires ont été mis en place, on ne voyait que l'affiche VITRY HABITAT. Ayons un peu plus de goût et de finesse.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

FIXE la location de l'emplacement publicitaire sur la clôture de l'espace jeux sur la base des tarifs présentés ci-dessous.

- 500,00 € T.T.C. sans banderole ;

- 600,00 € T.T.C. avec l'impression d'une banderole.

Centenaire de la Grande Guerre - Demande de subventions

M. BIARD souligne que dans le cadre de ces célébrations, une attention particulière doit être portée sur le pavoisement qui a toute son importance et nous ne le démontrons pas assez notamment sur le centre-ville et les boulevards. Il faut montrer une certaine forme de patriotisme.

Mme COLSON acquiesce à cette proposition, unanime de l'assemblée.

M. BENETON signale que les tombes du marais de St Gond ont disparu car il a été cultivé. Sur 8000 ha il ne reste plus que 1700 ha. C'est un scandale sans nom. 20000 tonnes de déchets ont été également déversées.

Pour votre information il est question de créer une association pour la défense de ce marais avec l'appui du Président du Conseil Départemental qui va s'associer à cette démarche, ainsi que le Souvenir Français.

M. le Maire remercie M. BENETON de cette information. Nous irons voir sur place.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'engager la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS dans ce processus de mémoire pour honorer, comprendre et par extension faire comprendre, sur la base d'une dynamique intellectuelle et culturelle avec des vertus pédagogiques, notamment en direction des plus jeunes. Il est précisé que les dépenses directes induites par ce projet se montent à 155.000,00 € T.T.C ;

SOLLICITE la mobilisation des subventions de l'Union Européenne (L.E.A.D.E.R.), du Conseil Départemental et du Conseil Régional ou des concours susceptibles d'être sollicités dans la mise en œuvre de ce programme, aux taux les plus élevés possibles ;

COMPENSE les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour atteindre le taux maximal d'aide publique ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tous les actes à intervenir ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018.

Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la Politique de la Ville

M. HARLE demande si en matière de radicalisation il n'y aurait pas un travail à faire dans le cadre du contrat de ville.

M. MOUTON répond que l'on pourrait ajouter une annexe au contrat de ville mais à sa connaissance sur notre territoire nous n'avons pas identifié de cas de radicalisation.

M. BIARD rebondit sur la notion de radicalisation qui ne s'apparente pas toujours à une forme d'allégeance. Ce serait plutôt l'expression d'une certaine partie notre jeunesse d'une position de rupture avec l'institution de la République, une certaine forme de refus de l'institution avec un volet religieux comme on l'a pu le rencontrer dans les médias et les drames survenus.

M. MOUTON répond que cela pourrait apparaître dans le volet discrimination, dans les actions sur la laïcité, la citoyenneté. Nous restons très attentifs. M. MOUTON dit qu'il a lui-même fait une formation spécifique.

Nous travaillons sur un plan de lutte contre des discriminations et cette problématique pourrait être insérée dans ce plan.

M. le Maire rappelle qu'il y environ 2 ans le Président de l'Observatoire de la Laïcité était venu exposer ce sujet auprès tous les acteurs.

➤ Par 25 avis favorables et 7 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE, Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir les actions citées comme constitutives de notre programme d'exécution des dispositifs contractuels liés à la Politique de la Ville ;

DECIDE de solliciter, pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;

DIT que les dépenses et les recettes correspondant à la mise en œuvre de ces actions seront inscrits aux budgets correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions thématiques liées à la Politique de la Ville ;

AUTORISE le versement des subventions aux associations qui mettent en œuvre ce programme, dont la liste est annexée en pièce jointe. Ces dépenses seront imputées à l'article 6574 Unité d'analyse A 030.

Départ de M. MOUTON à partir de 21h40.

En l'absence de M. le Maire, Mme DOREMUS, 1^{ère} adjointe au Maire reprend la présidence de la séance.

Réseau de chaleur urbain - Cession du réseau de chaleur urbain à la SEM VITRY ENERGIES

M. BIARD demande quelle est la relation entre la Ville et la SEM ?

M. TINDILLIERE répond que la collectivité sera actionnaire.

M. BIARD réplique qu'on va être des clients de la SEM (Ville et Communauté de Communes) pour les équipements publics ?

M. TINDILLIERE répond qu'on va fonctionner sous forme d'une Délégation de Service Public où le prix défini sera le même pour tous.

M. BIARD dit que cela ne peut pas être une D.S.P., sans une mise en concurrence préalable.

Le temps d'une interruption de séance,

M. THOMAS, directeur général délégué de la SEM VITRY ENERGIES intervient :

La SEM est propriétaire du réseau qu'elle met en concession. C'est un format de type concession, contrat de droit privé.

Cette mise en concession a fait l'objet d'un appel d'offres.

La Collectivité est à la fois actionnaire de cette SEM et cliente du réseau de chaleur.

Un délégataire va proposer des polices d'abonnement. A charge ensuite aux abonnés de se positionner quant au choix de recourir ou pas à ce réseau de chaleur.

De même VITRY HABITAT, IMMOCOOP, L'EFFORT REMOIS, principaux clients, seront aussi amenés à délibérer à ce sujet.

M. THOMAS ajoute qu'il y a un schéma directeur du réseau de chaleur qui a été établi en 2016 et finalisé en 2017, subventionné par l'ADEME qui a fait un diagnostic complet.

On s'aperçoit que le réseau de chaleur est représenté par 79 % des bailleurs sociaux et 8,5 % de collectivité. Ce sont 87 % des clients captifs car de fait les bailleurs ont des obligations et s'il y a un changement de modalités pour recourir à un autre chauffage cela serait pour le moins onéreux.

M. TINDILLIERE remercie M. THOMAS pour ces explications.

La séance reprend.

M. TINDILLIERE ajoute que la collectivité est face à un devoir.

La chaudière datant de 1985 n'est plus en état de fonctionner.

C'est certes un problème de VITRY HABITAT, mais si VITRY HABITAT ne fait rien, il en va de l'intérêt général de nos concitoyens et de la collectivité.

➤ Par 24 avis favorables, 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE) et 2 abstentions (Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

CEDE à la SEM VITRY ENERGIES le réseau de chaleur urbain propriété de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;

DIT que le montant de la cession s'établit à un euro ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, pièces et documents, nécessaires à cette réalisation.

Départ de Mme GOUILLY à partir de 21h55.

Suivi de la démarche CIT'ERGIE - Etat des lieux

➤ Par 23 avis favorables, 7 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE, Mme POINCEAUX, M. BENETON) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les nouvelles actions relatives à la démarche CIT'ERGIE ;

APPROUVE la demande de labellisation et le passage en Commission du label en juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



LE MAIRE,

Jean-Pierre BOUQUET